FONDS
D'APPRENTISSAGE

# La Ville de Genève soutient les entreprises formatrices

**LE FONDS D'APPRENTISSAGE APPUIE FINANCIÈREMENT LES ENTREPRISES SISES EN VILLE DE GENÈVE QUI EMPLOIENT DES APPRENTI-E-S.**

Pour chaque nouvel engagement dans l'année en cours, bénéficiez de manière simple d'une allocation financière et d'un coaching adapté à vos besoins !

**Genève,**
**ville durable**

www.geneve.ch/fonds-apprentissage

VILLE DE GENÈVE

FONDS
D'APPRENTISSAGE

## Qui ?

Est éligible l'entreprise :

- qui a engagé dans l'année civile en cours un-e nouvel-le apprenti-e,
- dont le siège (ou l'une de ses succursales) et la place d'apprentissage sont établis sur le territoire de la ville de Genève,
- dont le pourcentage total d'apprenti-e-s est égal ou supérieur à 10 % du nombre d'employé-e-s,
- qui respecte les conditions de travail et celles relatives au contrat d'apprentissage requises par les législations fédérales et cantonales.

## Quoi ?

Le Fonds vous permet de bénéficier de :

- **CHF 3000.-** pour un contrat **CFC** (certificat fédéral de capacité),
- **CHF 5000.-** pour un contrat **AFP** (attestation de formation professionnelle).

## Comment ?

Pour chaque nouvel engagement dans l'année civile en cours, envoyez au secrétariat du Fonds le formulaire de demande d'allocation, accompagné d'une copie du contrat d'apprentissage approuvé par l'OFPC. Le délai pour le dépôt des demandes est le 1er novembre de l'année en cours.

## Plus d'information :

www.geneve.ch/fonds-apprentissage
fonds.apprentissage@ville-ge.ch
022 418 22 91